



COMMISSION ADMISSION EJE MARDI 06 MAI 2025

Présents :

ROCQUIN Olivier, Directeur du CRFPE
Silvia VALENTIM, Directrice des Etudes EJE
Nathalie RHARBI, Coordinatrice du dispositif de Lille
Cécile GOEMINNE, Secrétaire pédagogique/admission
Brigitte CZERNIAK, Coordinatrice du dispositif d'Arras

1. Données principales de la procédure d'admission

La commission d'examen des vœux s'est déroulée en présentiel **le mardi 06 mai 2025 de 14h à 15h45** et concerne l'entrée en formation des Educateurs de Jeunes Enfants en Septembre 2025 pour Lille et Arras. Elle a pour objet d'arrêter la liste globale des admis, tout statut confondu, la liste d'attente et de vérifier les effets de seuil de ces listes.

Au 02 avril 2025 :

- 325 personnes ont confirmé leurs vœux, en Formation Initiale, seuls 185 ont payé le processus d'admission et 180 y ont participé (via parcourcup).
- 115 personnes se sont inscrites en formation par la voie de l'apprentissage (attention parmi ces candidats, 102 se sont positionnés sur la formation initiale et l'apprentissage). 15 candidats se sont inscrits uniquement en apprentissage.
- 18 personnes se sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi,
- 7 personnes se sont inscrites en tant que salariées ou en reconversion
- Au total, tous statuts confondus, 225 candidats qui ont été convoqués, et 218 oraux ont été effectués (7 absents au total)

Pour rappel, le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance doit respecter un quota d'étudiants Educateurs de Jeunes Enfants, décidé par le Conseil Régional Hauts-de-France. Pour septembre 2025, pourront être accueillis :

- 85 étudiants en Formation Initiale
- 5 demandeurs d'emploi
- 5 candidats salariés.

Les résultats sont publiés sur Parcoursup dès le 02 juin 2025 et envoyés par mail à tous les candidats, quelque soit leur statut. Ils doivent confirmer leur inscription avant le 11 juillet 2025. A partir de cette date, les candidats des listes principales n'ayant pas confirmé leur vœu seront supprimés de la liste principale, permettant aux personnes sur liste complémentaire de pouvoir accéder à la formation. Ils auront jusqu'au 22 août 2025 pour confirmer leur choix.

Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance

465 rue Courtois • 59000 LILLE
Tél : +33 (0)3 20 14 93 00
accueil@crfpe.fr • www.crfpe.fr

2. Rappel des objectifs de la formation et ses attendus

L'ambition pédagogique de l'équipe du CRFPE est d'accompagner les étudiants dans la construction d'un positionnement professionnel, dans la recherche des attitudes et des actions les plus efficaces pour accompagner le développement harmonieux de chaque enfant.

Cette ambition se traduit en finalités :

- Acquérir les capacités et compétences pour exercer la profession d'éducateur de jeune enfant.
- Elaborer, structurer un parcours de formation visant la définition et l'appropriation d'une identité professionnelle de travailleur social éducateur.trice de jeunes enfants
- Analyser la réalité sociale, la pratique professionnelle et sa propre pratique. C'est en s'appuyant et en comprenant l'intérêt de cette démarche de questionnement que les étudiants pourront s'inscrire dans une perspective d'évolution de leur pratique professionnelle.

Pour ce faire, nous proposons donc aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles structurées comme suit :

- Des connaissances disciplinaires : psychologie, psychosociologie, psychopédagogie, sociologie de l'enfance, de la famille et des organisations, santé, droit civil, politiques sociales...
- Des capacités en méthodologies professionnelles : maîtrise de la méthodologie de projet (projet institutionnel, projet éducatif, projet personnalisé) - capacité à connaître et comprendre le comportement, les attentes, les besoins du jeune enfant - capacités à mettre en œuvre des activités adaptées - capacités à élaborer, organiser, animer des actions de soutien à la parentalité...
- Des compétences relationnelles et de communication : prendre en compte la spécificité de la relation à l'enfant (notion de médiation éducative) - savoir communiquer, être en relation, avec les parents - savoir se positionner comme acteur (« expert » petite enfance) auprès des institutions politiques, sociales...

3. Modalités d'examen des vœux retenues par la commission

Sélection des étudiants en formation initiale :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 01/ Moyenne : 22.91
- Les 85 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 25 points
- La commission a décidé d'une liste complémentaire de 73 places pour ceux qui avaient entre 25 points et 11 points. Au total, 158 candidats sont classés
- En deçà de 11 points, soit 27 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Les membres de la commission échangent sur la note fixée pour la clôture de cette liste complémentaire et décident de conserver la même que l'année dernière. Ils constatent que les démissions des 1ères années EJE ne sont pas dues au rang de classement lors du processus d'admission, et que les candidats qui se trouvaient en fin de liste d'attente en 2024 et qui ont intégré la formation sont encore en formation actuellement.

Sélection Apprentissage :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 03.5/ Moyenne : 22.35
- Les quotas n'existant plus pour la formation en apprentissage, la liste des stagiaires pouvant intégrer la formation EJE au CRFPE se base sur les stagiaires admis en formation initiale (la plupart des candidats ayant fait les 2 vœux). Pour les stagiaires qui ont fait le vœu en apprentissage uniquement, leur candidature est validée s'ils ont obtenu la note minimale prévue en fin de liste de formation initiale (à savoir 11/35). Nous avons donc au total 78 stagiaires classés en apprentissage.
- En deçà de 11 points, soit 17 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature
- La liste des candidats classés en apprentissage sera dorénavant transmise auprès du CFA Adamss, à la même période que les résultats de l'admission, afin d'améliorer le suivi et les recherches pour les futurs apprentis EJE
- Les membres de la commission ont constaté que le chiffre des vœux pour l'apprentissage a nettement diminué par rapport à l'année dernière.

Sélection demandeurs d'emploi :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 05/ Moyenne : 25.47
- Les 5 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 34 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 9 places pour ceux qui avaient entre 33 points et 19.5 points
- En deçà de 19 points, soit 4 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Sélection salariés ou en reconversion :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 12/ Moyenne : 25.35
- Les 5 places du quota sont pourvues par des personnes qui ont entre 35 points et 23.5 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 2 places pour ceux qui avaient entre 23 points et 12 points.
- Tous les candidats sous ce statut sont classés : il n'y a aucun refus de candidatures pour le statut salariés ou en reconversion

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux. Pour établir ces classements, la commission a pris en compte, en priorité les notes égales ou supérieures au seuil décidé par statut (cf. ci-dessus), puis, pour les ex-aequo, les candidats ont été départagés en fonction de la note obtenue aux critères suivants par ordre décroissant de préférence :

- Critère 6 : intérêt pour le champ de la petite enfance
- Critère 5 : connaissance de la formation EJE
- Critère 7 : Rapport au projet de formation
- Critère 3 : Aptitudes à l'analyse et au questionnement

- Critère 4 : Aptitude à la communication et à la relation
- Critère 2 : Ouverture aux autres
- Critère 1 : Ouverture, approche générique

La commission a donc acté :

- une liste principale de 95 candidats, tous statuts confondus (hors apprentissage).
- une liste d'attente de 84 candidats, tous statuts confondus (hors apprentissage).

La commission étudie aussi :

- le nombre d'étudiants potentiels pour le site d'Arras : 13 étudiants pourraient être affectés sur ce site (liste principale).
- les reports de formations de la rentrée 2025 (5 candidates).
- les financements en cours des candidats salariés (3 financements en cours – les autres sont en recherche de contrat d'apprentissage ou ont déjà trouvé leur apprentissage)
- les modalités d'informations des affectations des candidats : elles seront dorénavant transmises en même temps que les résultats de l'admission début juin, et non mi-juillet

4. Conseils ou recommandations formulés aux candidats pour améliorer leur prise en compte des attendus et objectifs de la formation

Les candidats admis (en liste principale ou en liste d'attente) auront la possibilité d'avoir accès aux remarques des jurys uniquement, indiquées sur le verso de la feuille de notation de l'oral d'admission. Pour cela, il leur suffit d'en faire la demande par mail à selection@crfpe.fr
Les notes ou le rang de classement ne seront en aucun cas envoyés auprès des candidats

Les candidats non admis pourront contacter le service admission pour obtenir des explications sur la note obtenue. Ils ont un mois pour effectuer leur demande par mail à selection@crfpe.fr ou par courrier.

Le service admission a jusqu'à 2 mois après la visibilité des résultats sur Parcoursup et par mail pour effectuer un retour au candidat (envoi de la feuille de notation sur le mail du candidat).

Olivier ROCQUIN

Directeur

